

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 9 octobre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL36/2018

Objet : Dépenses à imputer aux comptes 6232 « fêtes et cérémonie » et 6257 « réceptions »

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire – CPS)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- M. JADOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. OSSENI (titulaire – CPS)
- M. PAGE (titulaire – CPS)
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. QUEANT (suppléant – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. BOYER (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme MORCH (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VIALA (titulaire – CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Leonardo SFERRAZZA est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **27**
VOTANTS : **27**

Délibération DL36/2018
Dépenses à imputer aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257
« réceptions »

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article D 1617-19,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la note de présentation,

Considérant la demande faite par la trésorerie d'Orsay en date du 17 août 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'affecter les dépenses détaillées ci-dessous au compte 6232 « Fêtes et Cérémonie » pour toute la durée du mandat en cours :

- Les dépenses liées à l'organisation du « Vide Grenier » soit la location de matériel, repas, poste de secours, branchement électrique....
- Le règlement des factures de sociétés, artistes et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les cadeaux offerts au personnel à l'occasion de départ, mariage, naissance ou autres,
- Les fleurs et présents offerts à l'occasion de divers évènements,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion, d'ateliers ou de manifestations.

D'affecter les dépenses détaillées ci-dessous au compte 6257 « Réceptions » pour toute la durée du mandat en cours :

Les prestations diverses assurées lors de cérémonies officielles et les réceptions, telles les vœux et les inaugurations.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 12 OCT. 2018
Affichée le : 15 OCT. 2018

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL36_2018
Date de la décision:	2018-10-09 00:00:00+02
Objet:	Dépenses à imputer aux comptes 6232 "fêtes et cérémonie" et 6257 "réceptions"
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20181009-DL36_2018-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20181009-DL36_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1030
nom original: dl36.pdf	application/pdf	738500
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20181009-DL36_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	738500
nom original: Note présentation dl36.pdf	application/pdf	61052
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20181009-DL36_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	61052

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	12 octobre 2018 à 16h42min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 octobre 2018 à 16h45min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 octobre 2018 à 16h45min07s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	12 octobre 2018 à 16h50min22s	Reçu par le MIAT le 2018-10-12